35ème SUPERCROSS DE PARIS – NANTERRE-LA DEFENSE
REGLEMENT PARTICULIER
18 & 19 novembre 2017

Article 1 : OBJET

Le 35ème Supercross de Paris, course internationale, est organisé par l'AMCF et l'AMCF-SPORT à la U Arena de Nanterre La-Défense.

Cette compétition se déroulera les 18 & 19 novembre 2017.
Elle est placée sous l'égide de la Fédération Internationale de Motocyclisme, de la Fédération Française de Motocyclisme, et de la Ligue Motocycliste d'Ile-de-France. Cette épreuve recevra le visa F.F.M. (en cours).

Outre la course internationale catégorie « Open » SX1 seront organisées une course du championnat de France / SX Tour 250 « SX2» et des démonstrations de Freestyle chaque soir (qui se dérouleront conformément aux prescriptions de l'annexe F.F.M.).

Article 2 : SECRETARIAT DE L'ORGANISATION

Avant la manifestation :
AMCF
12, rue Mozart
92 587 Clichy Cedex
Tél. : 01.41.40.31.28

Pendant la manifestation, à partir du jeudi 16 Novembre 2017 à 09h :
U ARENA
Les Jardins de l'Arche 92000 NANTERRE
Tél. : 01.41.40.31.28

Article 3 : CIRCUIT

La longueur du circuit est de 550 mètres. Toutes les courses seront courues dans le même sens selon les indications fournies sur le plan en annexe.

Article 4 : JURIDICTION

La compétition est organisée conformément au Code Sportif de la FIM, aux prescriptions de la CMS, au Code Sportif de la FFM, lorsque applicable et au présent Règlement Particulier qui a été examiné et approuvé par la FFM.

12, rue Mozart - 92587 Clichy Cedex - Tel : 01 41 40 31 28 - Fax : 01 41 40 32 55

Article 5 : OFFICIELS

Délégué : Vincent DUSSOLLIER
Arbitre : Patrick STADLER
Directeur de course : Joel FAIVRE
Commissaires Techniques : Patrick THEVENARD
Responsable médical : Société DOC 9 et Croix Blanche
Chronométrage : FFM
Responsable Club AMCF : Pascal AUBERTY
PDG AMCF-SPORT : Sophie CASASNOVAS
Directeur Général U ARENA : Philippe VENTADOUR
Directeur Sportif : Xavier AUDOUARD
Commissaires : Moto Club SOIZY BOUY

Article 6 : ENGAGEMENTS

Les engagements se font sur invitation de l'organisateur et via celui-ci pour la catégorie SX1 et les quatre wild cards de la catégorie SX2.

Vingt pilotes seront désignés par la FFM d'après les classements provisoires des championnats de France / SX Tour SX2 et Junior.

Ces pilotes qualifiés doivent impérativement s'inscrire sur le site internet de la FFM pour valider leur engagement avant le 19 octobre 2017.

Les pilotes licenciés à l'étranger doivent demander l'autorisation de sortie adéquate à leur fédération nationale et présenter le document au contrôle administratif.

Article 7 : CATEGORIES / INVITATIONS / BAREME DES POINTS

La manifestation « SX1 » sera de type « Open », c'est-à-dire ouverte aux motocyclettes MX1* (250cc 2 temps ou 450cc 4 temps) ou MX2* ; la catégorie SX2 sera ouverte aux MX2 (250 4 temps) et aux 125 cc 2 temps*
*telles que définies dans les règlements techniques Motocross.

Catégorie SX1 :
La sélection de 20 pilotes maximum sera réalisée par l'organisateur.

Catégorie 250 SX TOUR :
La manifestation « Championnat de France - SX Tour 250 » se déroulera sur 2 demi-finales, un repêchage et une finale par jour.

Un maximum de 24 pilotes sont invités : 20 désignés par la FFM et 4 par l'organisateur (« wild cards ».)

Si un ou plusieurs des 12 premiers pilotes du classement provisoire CF/SXT ne confirme(nt) pas son (leur) engagement à temps ou sont indisponibles, le promoteur du

championnat JLFO et le délégué FFM complèteront le plateau dans l'ordre du classement provisoire.

Les points seront attribués d'après les résultats de chaque finale au barème de points du CF/SXT.

Les pilotes wild cards ne marqueront pas de points au championnat de France et toucheront pas les primes du barème FFM / SX Tour en vigueur.

Un podium de la soirée sera tenu à l'issue de la deuxième manche chaque soir.

Article 8 : NOMBRE DE MACHINES ADMISES

Le nombre maximum de machines admises en course est de 18.

Article 9 : NOMBRE DE PILOTES ADMIS

Un maximum de 50 pilotes sera invité par les soins de l'organisateur.

L'organisateur pourra refuser l'engagement d'un pilote quelconque selon l'article 120-5 du Code Sportif de la F.I.M.

Article 10 : VERIFICATIONS ADMINISTRATIVES ET TECHNIQUES

Les vérifications administratives auront lieu :
Lieu : Accueil général et sportif à la U Arena
Dates : Vendredi 17 novembre de 14h à 20h.
Samedi 18 novembre de 09h à 12h00.

Les vérifications techniques auront lieu :
Lieu : U Arena
Dates : Vendredi 17 novembre de de 14h à 19h00.
Samedi 18 novembre de 9h à 12h00.
Dimanche 19 novembre de 10h à 12h.

Toutes les machines présentées au pesage devront répondre aux prescriptions du code F.I.M.

Plaques à numéros
Adoption de la réglementation MXGP : numéro obligatoire sur la plaque avant seulement.

Pour la catégorie SX1, les numéros seront noirs sur fond blanc.

Pour la catégorie SX2, numéros blancs sur fond noir.

Les champions nationaux ou internationaux, ainsi que le King of Paris-Lille en titre, sont autorisés à utiliser des plaques rouges distinctives, avec numéros blancs.

Les pilotes du Championnat de France SX Tour doivent impérativement libérer une surface de 250X30 mm sur la partie supérieure de la plaque avant de leur machine. Cet emplacement est réservé aux partenaires du Championnat de France SX Tour ainsi qu'au logo de la FFM. Seul, le respect de cet emplacement (vérifié lors du contrôle technique de la machine) permettra au pilote de disputer l'épreuve.
Les numéros de course seront déterminés par la liste émise par la FFM.

Article 11 : CARBURANT

Conformément aux prescriptions de la FFM., de la FIM ou de l'AMA (réglementation MXoN).
Le stockage de l'essence se fera dans un espace ouvert et aéré à déterminer. L'accès sera interdit au public et des extincteurs seront disposés dans l'emplacement et à proximité.

Article 12 : ENTRAINEMENTS

Une reconnaissance de piste à pieds pour pilotes et accompagnateurs est prévue chaque jour avant les essais.

Tout entraînement est interdit pendant les 2 heures précédant le départ de la première manche, sauf si le Directeur de Course en donne la permission pour des raisons exceptionnelles.

Dans le cas où le tracé de la piste serait changé en cours de manifestation, les coureurs devront avoir la possibilité d'effectuer au moins un tour de reconnaissance du nouveau tracé.

Article 13 : SCHEMA / ESSAIS / PROCEDURES DE DEPART / MISE EN GRILLE / CLASSEMENTS / FMX

Schéma Championnat de France SX Tour SX2 : Les 24 pilotes sont répartis en deux demi-finales de 12 selon le résultat des essais chronométrés. Les 6 premiers de chaque demi-finale se qualifient directement en finale, les six suivants disputent le repêchage. Les 6 premiers du repêchage se qualifient en finale. Celle-ci se court donc à 18 pilotes. Les demi-finales durent 7mn + 1 tour, le repêchage 4mn + 1 tour et la finale 9mn + 1 tour.

Schéma Catégorie Open Inter : les 18 titulaires disputent toutes les courses de la soirée. Les deux premières courses dites « Sprints » se déroulent sur 7mn + 1 tour et attribuent des points du barême classique 25/22/20/18/16/15/14 etc. La « finale » se déroule sur 15mn + 1 tour et attribue des points selon le double de ce barême soit 50/44/40/36 etc. Le pilote ayant scoré le plus de points au total des trois courses remporte la soirée. En cas d'ex-aequo, le meilleur résultat en finale prévaut.

En début de soirée, dix pilotes SX1 sont invités (dans l'ordre des essais chrono) à disputer la Superpôle, dotée de primes spécifiques et qui n'intervient pas dans le classement sportif de la soirée.

Essais : 1 groupe SX1 et 2 groupes SX2 –répartition déterminée par le promoteur et

l'Arbitre- disputent des essais libres, suivis des essais chrono.

Vendredi 17 novembre à 14h30 seront organisées, au titre de la promotion-presse de la manifestation, des séances d'entrainements réunissant des pilotes choisis par l'organisateur. Un maximum de 20 pilotes SX et de deux pilotes FMX participeront à ces séances.

Mises en grille / qualifications :

- Les résultats des essais chrono déterminent l'ordre d'entrée en grille pour les demi-finales SX2 (2/4/6 etc en première demi-finale; 1/3/5 etc en deuxième demi-finale) ; les top 6 de chaque demi-finale sont qualifiés directement pour la finale ;

- Superpôle : douze pilotes SX1 participent; La Superpôle consiste en une séance chrono individuelle (1 tour de reconnaissance pour tous puis lancement suivi d'un tour chrono par pilote). Départ donné dans l'ordre inverse des résultats des essais chrono ;

- Pour le repêchage SX2 : 1er de la demi-finale la plus rapide / 1er de l'autre demi-finale / 2ème de la demi-finale la plus rapide / 2ème de l'autre demi-finale, etc ; les tops 6 du repêchage sont qualifiés (+, le cas échéant, un « choix du promoteur ») ;

- Finale SX2 : mise en grille des 18 pilotes en alternance, d'après les résultats des demi-finales (en commençant par la plus rapide), puis d'après les résultats du repêchage et enfin, le cas échéant, le « choix du promoteur ».

- Catégorie SX1 : la mise en grille se fait dans l'ordre du résultat des essais chrono pour le Sprint 1, dans l'ordre du résultat du Sprint 1 pour le Sprint 2 et dans l'ordre du résultat du Sprint 2 pour la Finale;

Classements :

- « King of Paris » SX1 : sont additionnés les points des deux soirées (six résultats individuels) pour déterminer le vainqueur du week-end. En cas d'ex-aequo, prévaudra :
  1) le pilote ayant remporté le plus de courses dans le week-end
  2) en cas de nouvel ex-aequo, celui qui aura fait le meilleur résultat en finale du dimanche.

- Par Nation USA - France : il sera établi (et diffusé en complément des résultats individuels), en additionnant les points marqués par les trois meilleurs pilotes de chaque Nation sur chaque manche, soit 9 résultats chaque soir et 18 résultats sur le week-end ; la Nation ayant marqué le plus de points l'emporte ; en cas d'ex-aequo, la Nation dont le pilote a obtenu le meilleur résultat lors de la finale de dimanche l'emporte ;

- Une plaque commémorative sera apposée sur le Trophée OCD pendant la cérémonie du podium.

- « Prince of Paris » SX2 : sont additionnés les points des deux finales pour

déterminer le vainqueur du week-end. En cas d'ex-aequo, prévaudra celui qui aura fait le meilleur résultat en finale du dimanche.; Le classement « Prince » donnera lieu à un podium spécifique dimanche après la finale.

- Le FMX se déroule sur une session d'expression libre et un concours de « best tricks ».

Article 14 : AIDE EXTERIEURE / SORTIE DE PISTE / INCIDENTS DE COURSE

Toute aide extérieure sur le parcours est interdite, sauf si elle est apportée par une personne désignée par les organisateurs dans un souci de sécurité.

Il est interdit de couper volontairement le parcours, sous peine d'exclusion. Toutefois, un pilote ayant quitté le parcours involontairement peut le reprendre plus loin à condition de le faire en toute sécurité vis-à-vis des autres concurrents et des personnes situées aux abords de la piste, sans en tirer aucun avantage de position ou de temps.

Les participants sont tenus de respecter un comportement sportif à tout moment dans le cadre de la manifestation.

En cas de sérieux manquement à cette règle le directeur de course et l'arbitre décideront, après consultation de l'organisateur, de sanctions allant de l'avertissement à la pénalité en temps, en places ou en tours, voire à l'exclusion de la manifestation, avec amende le cas échéant.

Drapeaux : par mesure d'anticipation, un certain nombre des participants étant habitués aux championnats AMA, où les réglementations et/ou couleurs des drapeaux de sécurité diffèrent, les Officiels FFM fourniront directement ou via l'organisation un rappel visuel des drapeaux en vigueur à tous les pilotes.

Incidents de course : les manœuvres de type « block pass » (prise de la trajectoire du leader par son poursuivant dans un virage) sont tolérées, y compris en cas de contact.

L'attaquant doit être en contrôle de sa machine et se présenter en avance au point de rencontre des trajectoires. Il ne doit pas chercher délibérément à faire chuter son adversaire.

Le « défenseur » qui « insiste » sur sa trajectoire, alors qu'il a « laissé la porte ouverte » à son intérieur, peut aussi bien être considéré responsable de l'incident.

Les manœuvres de type « T-Bone », où la machine de l'attaquant se présente en retard et avec un angle prononcé par rapport à celle du défenseur, sont considérées comme dangereuses et donc pénalisables.

Les officiels FFM ont latitude de prendre une décision sur un incident, à froid, après consultation de la vidéo (si elle existe) et/ou d'entendre les explications des intéressés et/ou de témoins.

Les éventuelles sanctions iront d'une pénalité en secondes, en places ou en tours pour les infractions les plus communes, à un déclassement pur et simple de la soirée, assorti le

cas échéant d'une amende, en cas de circonstances aggravantes.

Afin de préserver l'intérêt des spectateurs, un déclassement pour la durée de l'épreuve ne sera décidé qu'en recours ultime et/ou au cas où le risque de récidive apparaît avéré (refus d'excuses, etc.), après consultation de l'organisation.

Article 15 : ARRET D'UNE MANCHE

Conformément à l'article 035.17 du code FIM. Le Directeur de Course est autorisé de sa propre initiative ou à la demande de l'Arbitre, à arrêter prématurément une manche, à annuler une partie ou toute la manifestation, pour raisons urgentes de sécurité ou autre cas de force majeure.

Les procédures de faux départ et remise en grille des manches seront décidées par le Directeur de Course, en accord avec l'organisateur.

Article 16 : ASSURANCE

Par le fait de l'approbation du bulletin d'engagement, la Fédération Motocycliste Nationale du coureur certifie que celui-ci est assuré, conformément aux prescriptions de la FFM et FIM.

L'organisateur a contracté une assurance couvrant la responsabilité civile des concurrents en cas d'accident survenant au cours de la manifestation (courses et essais) conformément au Code Sportif de la FFM et de La F.I.M.
Dans le cadre de cette assurance, le Freestyle est inclus.

L'organisateur décline toute responsabilité pour des dommages occasionnés aux machines, aux accessoires et au matériel consécutivement à un accident, au feu ou à tout autre incident.

Ils doivent notamment en assurer la surveillance constante et ne pourront en aucun cas invoquer la responsabilité civile du club organisateur en cas de vol ou de dégradation.

Article 17 : RECLAMATIONS ET APPELS

Les réclamations et appels sont soumis au règlement général figurant dans le code disciplinaire et d'arbitrage de la FFM et de la F.I.M.

Toutes les réclamations seront présentées par écrit, accompagnées d'un droit de réclamation d'un montant de 50 Francs suisses (ou 45.78 euros)[1] qui sera remboursé si celle-ci est fondée.

Elles doivent être assorties d'une caution de 200 Francs suisses (ou 183.13 euros)[2]lorsqu'il est supposé un démontage du moteur.

[1] Cours actuel au 03/07/2017
[2] Cours actuel au 03/07/2017

Elles devront être remises au Directeur de Course pour transmission à l'Arbitre.

Délai : Les réclamations relatives à une erreur, irrégularité ou action frauduleuse pouvant influencer le résultat d'une course dans laquelle le coureur concerné (et/ou la machine impliquée) doit prendre part ultérieurement, doivent être présentées avant que les coureurs ne quittent la pré-grille.

Si une réclamation concerne un accident durant la course, elle doit être présentée avant que les coureurs ne quittent la pré-grille pour participer au tour suivant de qualification.

Si un incident donnant lieu à une réclamation se produit dans la dernière course de la manifestation, la réclamation doit être présentée dans les 10 minutes suivant l'affichage.

Pour des raisons pratiques, une réclamation peut être effectuée oralement. Si une réclamation a été déposée oralement, elle doit dans tous les cas être confirmée par écrit, au plus tard dans les 15 minutes qui suivent.

Si la ou les personne(s), concurrent, constructeur, officiel, etc. … qui ont réclamé oralement faillent de le faire, la réclamation sera considérée comme nulle et non avenue.

Article 18 : INTERPRETATION DU REGLEMENT PARTICULIER

L'interprétation du présent règlement est entièrement du ressort des officiels désignés par la FFM.
En cas de contestation concernant l'interprétation ou s'il existe une différence entre les 2 textes officiels, c'est le texte français qui prévaudra.

Article 19 : DOSSARD - PUBLICITE

En s'engageant, les pilotes acceptent de porter, le cas échéant, pendant toutes les manches, le dossard publicité organisateur qui devra, rester propre et en bon état (un jeu sera distribué aux pilotes concernés chaque jour et il y a donc du rechange en cas de destruction accidentelle).

Il est interdit de recouvrir la publicité organisateur du dossard. La pose de stickers personnels du pilote est possible uniquement en dessous du numéro de course, sur la partie basse du dossard.

Seuls les pilotes agréés par l’organisateur pourront enregistrer des images au moyen d’une caméra embarquée. Il faudra, pour cela, fournir un formulaire signé par le Club AMCF aux contrôleurs techniques et en pré-grille pour valider l’autorisation de tournage d’images au sein de la U Arena à l’occasion du Supercross de Paris.

Le refus de départ s'appliquera à tous les pilotes ne respectant pas ces règles.

Par ailleurs, aucune publicité ne pourra être disposée dans l'espace réservé à chaque pilote dans le paddock intérieur sans l'approbation de l'organisateur.

Article 20 : PANNEAUTAGE

Une zone sûre sera désignée pour les panneauteurs, en accord avec l'arbitre et le délégué du championnat. Les panneauteurs devront se maintenir dans ce périmètre pendant toute la durée de la manche. Ils devront porter obligatoirement, en plus des passes ou bracelets permettant l'accès au stade, le brassard remis par l'organisation et se conformeront en toute circonstance aux ordres des officiels.

Article 21 : PASSES ET ACCES PADDOCK INTERIEUR / TRIBUNES PILOTES

La U Arena et l'organisateur sont dans l'attente de l'homologation préfectorale du stade et les modalités du fonctionnement de la manifestation pour les pilotes leur sera communiqué dès que possible.

Le stade étant situé en zone ultra-urbaine et compte tenu de l'état d'urgence, il ne sera pas possible de disposer d'un paddock extérieur.

Les pilotes devront disposer d'un véhicule léger type Vito ou Sprinter pour apporter leur moto au stade et laisser ce véhicule dans le parking sous le stade.
Les véhicules type camping-car ne pourront pas se garer sur le site ni aux alentours.
Le Camping Bois de Boulogne situé à 5km est aménagé pour recevoir des camping-cars, réservation possible par internet www.pariscamping.fr

Pour compenser l'absence de paddock extérieur sur le site, chaque pilote SX Tour SX2 recevra une allocation forfaitaire de 150€ lui permettant, s'il le souhaite, de se loger dans un des hôtels alentours (Mercure, Campanile, Amendier, Ibis etc), dont certains possèdent des parkings.

Les pilotes disposeront d'un espace paddock intérieur, lui-même disposé en bout de piste. Le nombre de passes permettant l'accès à ce paddock sera restreint.

Les autres détenteurs de passes auront accès à deux grandes tribunes, donnant directement sur ce paddock.

Le nombre et le détail du fonctionnement de ces passes sera précisé aux pilotes dès que possible.

Les pilotes doivent transmettre les noms des destinataires des passes à l'avance à l'organisateur, ou au plus tard lors du contrôle administratif.

Ces personnes, munies d'une pièce d'identité, devront retirer leur passe au guichet d'accréditations, au plus tard à 19h le samedi et 15h le dimanche.

Nota : la revente de passes et/ou d'invitations est interdite par la loi et donc passible de poursuites, quel qu'en soit l'instigateur.

Article 22 : REMUNERATION / LISTES DES PRIX

CATEGORIE SX2

Les prix seront ceux du barème SX Tour 250 2017 en vigueur, auxquels s'ajoutera l'allocation hôtelière de 150€.

CATEGORIE SX1

Primes :

Le barême des primes (déplacement, primes de classement, etc) sera précisé et déterminé pour chaque pilote sur son engagement.

Superpôle (chaque soir), au scratch

1er = 1 000 €
2ème= 500 €
3ème = 200 €
4ème = 150 €
5ème = 125 €
6ème = 100 €
7ème = 90 €
8ème = 80 €
9ème = 70 €
10ème = 60 €
11 et 12ème = 50 €

La restitution des primes s'effectuera dimanche 19, à partir de 18h30.

Les chèques seront remis sur présentation de la licence et contre signature d'un reçu.

Article 23 : HORAIRES PREVISIONNELS

VENDREDI 16 Novembre

14h30 Session d'essai piste / presse / TV / caméra embarquée

18h00 répétition présentation 1h

Le 25/10/2017

FEDERATION FRANCAISE DE MOTOCYCLISME
74 Av. Parmentier
75011 PARIS
01 49 23 77 00

Le 03/10/2017
Visa n° 03/20-2017

SAMEDI 17 NOVEMBRE	Timing
Essais FMX	14h00
Essais libres SX2 groupe 1	14h30
Essais libres SX2 groupe 2	14h50
Essais libres SX1	15h10
Réfection piste	15h25
Essais chrono SX2 groupe 1	15h50
Essais chrono SX2 groupe 2	16h10
Essais chrono SX1	16h30
FIN DES ESSAIS	16h45
Présentation	20h00
1/2 finale 1 SX2	20h25
1/2 finale 2 SX2	20h37
Superpole SX1	20h49
Sprint 1 SX1	21h05
FMX Show Free Session	21h16
Entracte 1	21h28
Animations	21h40
Repêchage SX2	21h48
Sprint 2 SX1	21h55
Animation / course	22h06
Finale SX2	22h12
Entracte 2	22h30
Animation / vague	22h45
FMX Show Best Trick Contest	22h50
Finale SX1	23h05
FIN	23h30

DIMANCHE 18 NOVEMBRE	Timing
Essais FMX	11h00
Essais chrono SX2 groupe 1	12h00
Essais chrono SX2 groupe 2	12h20
Essais chrono SX1	12h40
FIN DES ESSAIS	12h55

Présentation	15h00
1/2 finale 1 SX2	15H25
1/2 finale 2 SX2	15h37
Superpole SX1	15H49
Sprint 1 SX1	16h05
FMX Show 1	16H16
Entracte 1	16h28
Animations	16h40
Repêchage SX2	16H48
Sprint 2 SX1	16H55
Animation / course	17H06
Finale SX2	17h12
Entracte 2	17h30
Animation / vague	17h45
FMX Show 2	17h50
Finale SX1	18h05
FIN	18h30